

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
COMMUNE D'ORSCHWIHR

**ARRÊTÉ n° 15/2024 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION  
SUR LE CHEMIN FORESTIER DU VAL DE PÂTRE**

**Le Maire de la Commune d'Orschwihr,**

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;  
**Vu** le Code de la route et notamment les articles R.110-1 et suivants, R.411-2, R.411-8 et R.411-25 ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – cinquième partie ;

**CONSIDERANT** que pour le bon déroulement du rassemblement des Scouts et Guides de France, il est nécessaire de fermer le chemin forestier du Val de Pâtre du 9 au 12 mai 2024.

**ARRÊTE**

- Article 1<sup>er</sup> :** Du jeudi 9 mai 2024 à partir de 8 H jusqu'au dimanche 12 mai 2024 à 12 h, le chemin forestier du Val de Pâtre sera fermé à la circulation sur un tronçon compris entre l'intersection du chemin du vignoble et la fin de la route forestière du ban communal d'Orschwihr menant au Val de Pâtre.
- Article 2 :** La mesure précitée sera signalée par des panneaux qui seront mis en place par la commune à compter du 7 mai 2024.
- Article 3 :** Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Par dérogation, les prescriptions de l'article 1 ne sont pas applicables aux véhicules de secours, de santé, de gendarmerie, de police, de lutte contre l'incendie, de la Brigade Verte, de l'Office National des Forêts et de l'Office Français de la Biodiversité.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Orschwihr par les soins du Maire de la commune.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Au commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller
  - A la Brigade Verte de Soultz ;
  - A Monsieur le Maire de la commune de Soultzmatt
  - A l'Office National des Forêts
  - A l'Office Français de la Biodiversité
  - A M. LEVANDOWSKI, bénévole scout et responsable du site du Val de Pâtre
  - Au locataire du lot de chasse n° 2

Fait à Orschwihr, le 16 avril 2024

Le Maire :

Marie-Josée STAENDER

